

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 21 SEPTEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt, le **21 SEPTEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
22 septembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, M. RAMBOURG Bernard, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absent : M. BURGER Emmanuel.

Objet : Article 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales :
décisions prises par le Maire.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :
Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David
Mme ADAM Nathalie à M. le Maire
Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Secrétaire de séance : M. RAMBOURG Bernard.

N° 79/2020

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil :

- n° 03/2020 portant décision d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 300 000 € sur une durée de 12 mois au taux ESTER flooré + 0.75 %.
- n° 04/2020 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 25 biens ;
- n° 05/2020 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 41 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

